

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2020

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
 - assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.
-

Table des matières

Message du président et du directeur général	2
Commentaires et analyse de la direction	5
Activités des marchés financiers	5
Emprunt et gestion de la dette	6
Rapports financiers et services de trésorerie	11
Conseils financiers	14
Sommaire des résultats financiers	17
États financiers	19
Responsabilités en matière d'information financière	19
Rapport de l'auditeur indépendant	20
État de la situation financière	22
État des résultats	23
État de l'évolution de l'actif financier net	24
État des flux de trésorerie	25
Notes afférentes aux états financiers	26
Régie de l'organisme	40
Exigences relatives à la production de rapports financiers	41
Conseil d'administration	42
Politiques et méthodes de gestion des risques	49
Annexes	53
Cotes de crédit de l'Ontario	53
Autres sources d'information	54

Message du président et du directeur général

L'Office ontarien de financement (OOF) a mené à bien son programme annuel d'emprunt 2019–2020 en récoltant 39,5 milliards de dollars pour le compte de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Nous avons atteint ou surpassé les cibles de rendement pour les emprunts en dollars canadiens et en devises. Selon la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, l'OOF a réussi à économiser 0,7 milliard de dollars en intérêts sur la dette en 2019–2020 par rapport aux prévisions du *Budget 2019*.

La province a réussi pour une première fois à émettre deux obligations vertes durant un exercice budgétaire. La première, d'une valeur de 750 millions de dollars, a été émise en novembre 2019, alors que la deuxième, émise en février 2020, a permis de récolter 500 millions de dollars. Durant l'exercice budgétaire 2019–2020, l'OOF a également prodigué des conseils financiers, offert du soutien à la mise en œuvre dans le secteur de l'électricité, élaboré un programme de garanties de prêts visant à faciliter la participation autochtone à des projets d'infrastructure électrique, et réalisé des analyses et prodigué des conseils en ce qui a trait aux projets d'Infrastructure Ontario et à d'autres priorités du gouvernement.

L'OOF continuera de mettre en application les recommandations issues de la vérification de l'optimisation des ressources réalisée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVG) qui figurent dans son *Rapport annuel 2019*. Ces recommandations portaient sur la viabilité de la dette, les activités du programme d'emprunt et la structure organisationnelle de l'OOF. L'application de stratégies efficaces progresse au sein de l'OOF, notamment en ce qui a trait aux économies réalisées, à l'accroissement de l'automatisation, à travailler de manière plus intelligente et à veiller à ce que l'OOF continue d'accomplir son mandat en accordant une importance inégalée à l'optimisation des ressources.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les perspectives de croissance de l'Ontario et du monde entier, et il semble encore trop tôt pour établir tout ce qui découlera de la crise. La province compte toutefois sur d'importantes réserves de liquidités qui devraient suffire pour traverser une telle période de volatilité sur les marchés financiers. Les activités d'emprunt et de gestion de la dette se sont poursuivies sans ralentir malgré des conditions difficiles sur les marchés en mars. L'OOF a été en mesure d'emprunter 3,5 milliards de dollars dans la semaine qui s'inscrivait entre la publication le 25 mars de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* et la fin de l'exercice budgétaire.

Le robuste plan de continuité des activités de l'OOF a permis à l'organisme de rapidement passer à un contexte de télétravail, de façon à accomplir son mandat malgré le confinement imposé par la pandémie de COVID-19. En 2020-2021, le télétravail permettra à l'OOF d'offrir de façon économique des services d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers pour le compte de la province. Pour combler les besoins d'emprunt de la province, le personnel de l'OOF continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux et en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises tout en tenant compte des préférences des investisseurs.

Nous demeurons décidés à faire progresser l'inclusion, la diversité et l'accessibilité dans l'environnement de travail et la culture de l'OOF. L'organisation a choisi de mettre l'accent sur les priorités suivantes : continuer de cultiver un environnement de travail caractérisé par l'équité et le respect et prendre des mesures pour contrer toute forme de harcèlement et de discrimination. L'OOF est déterminée à atteindre cet objectif de diversification en ce qui a trait aux décisions prises en matière de recrutement, de formation et perfectionnement et de planification de la relève.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et le conseil d'administration de ses conseils et de sa supervision au cours de l'exercice 2019-2020. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2020-2021.



Greg Orensak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2019-2020 et à ses objectifs pour 2020-2021.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

L'emprunt à long terme en 2019-2020 s'est élevé à 39,5 milliards de dollars, et nous avons tiré profit du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a connu une hausse, passant de 8,1 années en 2009-2010 à 10,8 années en 2019-2020. En continuant de prolonger la durée, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province. Cette stratégie et la gestion de la dette efficace réalisée par l'OOF ont permis à la province de prévoir dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* des dépenses en intérêts sur la dette pour 2019-2020 qui sont inférieures de 0,7 milliard de dollars aux prévisions figurant dans le *Budget 2019* malgré la hausse des emprunts à long terme durant l'exercice 2019-2020.

Une demande internationale soutenue à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario d'accomplir 73 pour cent de son programme d'emprunt dans le marché libellé en dollar canadien en 2019-2020. Cela correspondait avec l'intervalle cible qui allait de 70 à 80 pour cent pour l'exercice budgétaire 2019-2020. Le plan de continuité des activités éclairé de l'OOF a permis à l'organisme de poursuivre l'application de son mandat durant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui a trait à des emprunts qui se sont poursuivis sans relâche malgré des conditions difficiles sur les marchés. L'OOF a été en mesure d'emprunter 3,5 milliards de dollars entre la publication le 25 mars de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* et la fin de l'exercice budgétaire.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2019-2020, la quantité moyenne des réserves de liquidités non affectées s'est établie à 32,3 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2019-2020, l'OOF a offert des services de placement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,1 milliards de dollars.

En collaboration avec OPG, l'OOF a continué de gérer les placements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Les répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont eu lieu sur les marchés en mars 2020 ont eu une incidence négative sur le Nuclear Funds. Au 31 mars 2020, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 21,8 milliards de dollars, contre 22,4 milliards de dollars au 31 mars 2019 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 37 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et en actifs réels. Au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2020, le taux de rendement des fonds de l'ONFA a été de -1,54 pour cent, une valeur supérieure à l'indice de référence du marché qui était de -1,63 pour cent. Depuis la création des fonds de l'ONFA, leur rendement annualisé se chiffre à 6,97 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,15 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, s'élevait à 371,2 milliards de dollars au 31 mars 2020 (dette provisoire), contre 354,3 milliards de dollars au 31 mars 2019.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait provisoirement à 355,2 milliards de dollars au 31 mars 2020 (338,5 milliards de dollars au 31 mars 2019). Cette prévision au 31 mars 2020 est inférieure de 4,7 milliards de dollars aux 359,9 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2019*. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 12,3 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 mars 2019).

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés interdit de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année. Le risque calculé quotidiennement par référence aux marchés et la surveillance des risques financiers n'ont pas été touchés par la pandémie de COVID-19.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2019-2020 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 50,0, résultat qui se situe dans la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang-centile de 35,8, ce qui surpasse la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 61 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme de 1,8 pour cent se situe 2,1 points de base sous la valeur de référence, ce qui s'explique par un net recul des taux de référence en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré un résultat inférieur aux valeurs de référence, le rendement réel des placements sur le marché monétaire s'est chiffré à 575 millions de dollars pour ainsi surpasser les 112 millions de dollars générés en 2018-2019.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 3 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 10,0 pour cent de la dette au 31 mars 2020. La position de change provisoire correspondait à 0,2 pour cent de la dette au 31 mars 2020.

En 2019-2020, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. La cote de crédit la plus faible acceptée par l'Ontario pour une contrepartie est de A-. En règle générale, toutefois, l'Ontario ne conclut des échanges financiers qu'avec des contreparties affichant une cote de AA- ou mieux. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec l'ensemble de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2020 s'élevait à 9 millions de dollars, contre 166 millions de dollars au 31 mars 2019, cette diminution étant principalement attribuable à la réduction de l'exposition aux contreparties ne faisant pas l'objet d'une ASC. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2020, plus de 99 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, proportion inchangée par rapport au taux de 99 pour cent enregistré au 31 mars 2019.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 39,0 et 15,0 milliards de dollars en 2019-2020. Au 27 mars 2020, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 19,6 et 3,5 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

En réaction à la pandémie de COVID-19, l'OOF est entièrement passée au télétravail dès le 16 mars 2020. On a rapidement déployé des solutions visant à aplanir les obstacles associés à ce mode de travail. La transition s'est globalement déroulée sans heurts, notamment parce que l'ensemble des divisions de l'OOF avaient pris soin d'effectuer au préalable des exercices liés au plan de continuité des activités. Les systèmes informatiques de l'OOF se comportent toujours bien et appuient comme il se doit le contexte de travail à distance qui s'applique à l'ensemble du personnel.

La fiabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes informatiques sont vitales pour que l'OOF soit en mesure d'accomplir son mandat de manière efficace. La Division des services généraux stratégiques (DSGS) soutient l'OOF en s'assurant d'une gestion efficace des services essentiels, par exemple les systèmes technologiques et de communications, l'approvisionnement, les établissements, les ressources humaines, la continuité des activités et toutes les politiques connexes.

Toutes les divisions de l'OOF ont eu accès aux systèmes, à l'infrastructure et aux services requis. Aucune défaillance de systèmes ou compromission de données importantes n'ont eu lieu durant l'exercice

2019-2020. La DSGS a continué de prodiguer des conseils stratégiques sur la gestion des risques liés aux ressources humaines, compte tenu de la pression accrue. Compte tenu d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2020-2021

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt en monnaie canadienne de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable et de billets à moyen terme.

La province a revu ses cibles pour les emprunts en dollars canadiens pour 2019-2020, établissant une fourchette plutôt qu'un chiffre précis et reconnaissant ainsi que les conditions sur le marché évoluent rapidement et qu'une approche souple est donc nécessaire en matière d'emprunts afin de minimiser les coûts associés aux intérêts sur la dette. La province maintient l'intervalle cible pour les emprunts en dollars canadiens qui devront représenter entre 70 et 80 pour cent du total des emprunts pour l'exercice budgétaire 2020-2021, mais demeure prête à apporter des ajustements si nécessaire, compte tenu de la volatilité des marchés financiers.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeurent une priorité, mais la démarche sera différente en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 qui entraînera une réduction substantielle, voire une interruption, des déplacements pour le personnel de l'OOF et des ministères pour une grande partie de l'exercice budgétaire.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des produits dérivés réalisées en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de *Bâle III* de la Banque des règlements internationaux rendront les opérations de couverture plus complexes, sans oublier les réformes réglementaires correspondantes qui ont eu lieu au Canada sous l'égide des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces initiatives ont entraîné une hausse du coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont adoptées et mises en œuvre en Europe ou aux États-Unis. Pour que la province puisse couvrir ses dettes de la façon la plus économique possible tout en

veillant à respecter les exigences réglementaires en constante évolution, la province poursuit sa surveillance et continue de s'adapter aux développements sur le plan réglementaire en apportant les modifications nécessaires à ses conventions-cadre de l'ISDA et à ses ASC.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2020–2021. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront analysées et révisées (obligatoirement une fois par année) pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci afin que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF et le ministère des Finances ont accepté les recommandations relatives à la viabilité de la dette et les activités de l'OOF formulées dans la vérification de l'optimisation des ressources de l'OOF réalisée par le BVGO. L'OOF fera ce qui suit en application de ces recommandations : collaborer avec le ministère des Finances pour désigner les mesures pertinentes en matière de viabilité de la dette, élaborer des scénarios et réaliser des essais connexes qui tiennent compte de l'incidence des chocs économiques potentiels, déterminer l'approche la plus économique en matière d'administration du surplus de l'OOF, passer en revue la structure organisationnelle et le personnel de l'OOF, réaliser des analyses coûts/avantages au sujet d'un recours accru à l'adjudication d'obligations du gouvernement et de l'émission de dettes dans des marchés étrangers (par rapport au marché domestique), améliorer l'analyse et la communication d'information au sujet de la quantité de réserves liquides et chercher des occasions de réduire les coûts associés à la conservation de réserves liquides.

Rapports financiers et services de trésorerie

L'OOF a continué d'accomplir son mandat en matière de services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés durant la pandémie de COVID-19 grâce à son robuste plan de continuité des activités. L'OOF a veillé à ce que des fonds soient disponibles pour les paiements urgents et a facilité la mise en application de solutions novatrices qui ont permis tant aux organismes centraux qu'aux ministères de mettre en œuvre les programmes de soutien du gouvernement liés à la COVID-19.

L'OOF a continué de mettre à profit ses relations avec toutes les grandes banques canadiennes pour veiller à obtenir les meilleurs taux d'intérêt disponibles pour les dépôts à un jour de la province, contribuant ainsi à des rendements accrus pour ses réserves de liquidités.

L'OOF a poursuivi sa participation au groupe de travail interministériel, au Comité de direction et de gouvernance et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry), organismes à qui l'OOF prodigue également des conseils, afin de s'assurer que les ministères respectent les exigences obligatoires en matière de sécurité pour le traitement des cartes de crédit et de débit. La province s'est montrée entièrement conforme aux exigences des PCI depuis que des exigences obligatoires existent.

L'OOF est venu en aide au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires en ce qui a trait à son programme de prestations sous forme de cartes de paiement rechargeables destinées aux personnes sans compte bancaire qui reçoivent des prestations de soutien aux personnes handicapées ou des paiements d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, et pour un projet visant à générer des économies qui pourront ensuite s'appliquer à d'autres programmes d'aide sociale. L'OOF continue de prodiguer des conseils liés aux exigences bancaires à la Société ontarienne du cannabis afin de faciliter son démarrage.

L'OOF a collaboré étroitement avec le ministère des Finances à titre de partie intéressée pour son initiative de transformation du traitement des revenus, de la saisie d'images et de l'entrée de données.

L'OOF continue de prodiguer des conseils à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers alors que cette dernière précise ses besoins et rend opérationnelle sa prestation de services de garde et bancaires.

L'OOF prodigue également des conseils en continu à divers ministères et organismes centraux ainsi qu'au Bureau des obligations familiales en ce qui a trait à accroître et à mettre en œuvre de façon plus efficace des solutions d'opérations bancaires électroniques visant les décaissements et la perception de recettes issues de divers programmes liés ou non à la taxation. Cela permet de réduire les processus manuels et exigeant du papier, et d'ainsi générer des économies opérationnelles.

L'OOF a lancé des discussions avec des partenaires du ministère et Services communs de l'Ontario au sujet des solutions de paiement électronique émergentes et des initiatives de modernisation du secteur. On utilisera les transferts électroniques durant l'exercice 2020-2021 pour verser des paiements aux bénéficiaires des programmes d'assistance du gouvernement liés à la COVID-19. On mettra en œuvre un mécanisme de dépôt électronique de chèques afin de pouvoir continuer de déposer les sommes que reçoit la province durant la pandémie de COVID-19 et comme mesure d'adaptation pour les employés de Services communs de l'Ontario qui télétravaillent.

L'OOF a lancé un appel d'offres et sélectionné un fournisseur en ce qui a trait à des services bancaires visant le Bureau des obligations familiales et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

L'OOF poursuit sa collaboration avec le ministère des Finances, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour faire progresser l'initiative de transfert des actifs des régimes de retraite qui font actuellement partie du Trésor vers des structures qui conviennent mieux à la gestion de tels actifs, une opération susceptible de générer des économies.

L'OOF a collaboré avec les autres provinces pour communiquer les préoccupations au sujet de la norme sur les instruments financiers au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). La haute direction de l'OOF a répondu par l'affirmative à une invitation de participer à un groupe de travail du CCSP chargé de produire un document provisoire sur les expositions aux risques censé traiter des préoccupations formulées par l'Ontario et d'autres provinces. À l'invitation du CCSP, l'OOF a collaboré avec l'ensemble des autres provinces en vue de créer des modifications à apporter à la norme sur les instruments financiers pour répondre à toutes les préoccupations des hauts fonctionnaires. Ces modifications ont malheureusement été refusées, mais le CCSP a proposé d'autres modifications qui, pourvu qu'elles soient adoptées par le conseil d'administration de l'organisme, répondraient à certains des problèmes les plus importants soulevés par l'Ontario.

L'OOF a continué de fournir les états financiers d'organismes, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les investissements de la province. Comme c'était le cas pour les dernières années, les états financiers de l'OOF pour 2018-2019 ont obtenu une certification sans réserve de la part du Bureau de la vérificatrice générale. Dans le cadre de la vérification des comptes publics de la province, le bureau de la vérificatrice générale procède à l'examen annuel de la déclaration de l'OOF sur la dette et les intérêts de la dette de la province. La vérification des comptes publics pour l'exercice 2019-2020 est en cours. La vérification des comptes pour l'exercice 2018-2019 n'a révélé aucun problème important, comme ce fut le cas lors des exercices précédents.

Rapports financiers et services de trésorerie : objectifs 2020-2021

L'OOF continuera de fournir des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés à tous les ministères durant la pandémie de COVID-19 et de veiller à ce que les services de règlement, de comptabilité et de production de rapports financiers soient fournis en temps opportun et de façon exacte pour le programme du Trésor.

Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement (PCI) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF va continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent d'indiquer que la province respecte l'ensemble des normes de sécurité des données PCI applicables qui sont examinées et mises à jour périodiquement par le PCI Council.

L'OOF continuera de collaborer avec Services aux commerçants TD, l'acquéreur de cartes de la province, pour explorer les options dont dispose la province en vue de commencer à accepter de nouveaux produits et

technologies de cartes à valeur ajoutée, comme le débit Visa/MasterCard et d'élaborer un plan de prise en charge graduelle de portefeuilles numériques (p. ex. ApplePay) sur les sites Web de la province.

Au début 2021, l'OOF publiera un appel de propositions visant des services bancaires à fournir à la province, à l'OOF et la SFIEO.

L'OOF tirera avantage de sa mise en œuvre réussie de programmes de paiement et de dépôt électronique durant la pandémie de COVID-19 pour faire progresser la FPO vers un environnement électronique pour les entrées et les sorties d'argent dans le contexte d'une collaboration avec des groupes du secteur et les gouvernements provinciaux et fédéral sur des initiatives de modernisation et d'autres questions propres au secteur public.

L'OOF poursuivra sa collaboration avec la Commission du Régime de retraite de l'Ontario, la Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite et le SCT en ce qui a trait à la révision de la structure des régimes de retraite des juges, ce qui exigera entre autres de trouver des structures de placement qui entraînent des économies d'impôts.

L'OOF prodiguera des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à la façon dont la modification des normes comptables toucherait la dette de la province et les intérêts sur la dette. L'OOF collaborera étroitement avec les autres provinces en ce qui a trait à la mise en œuvre de la norme sur les instruments financiers, ce qui comprend la poursuite du travail de la haute direction de l'OOF sur les groupes de travail du CCSP. L'OOF continuera d'agir à titre de liaison avec le Bureau du contrôleur provincial et, si nécessaire, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO) en ce qui a trait aux communications avec le CSSP.

L'OOF a accepté les recommandations issues de la vérification de l'optimisation des ressources du BVGO en ce qui a trait à maximiser l'optimisation des ressources dans les pratiques commerciales de l'OOF tout en respectant la mouture actuelle de la nouvelle norme comptable du CCSP. L'OOF continue de se préparer à la mise en application des nouvelles normes comptables durant l'exercice 2020-2021 et demandera conseil au BVGO en ce qui a trait aux approches à adopter pour conserver des pratiques commerciales efficaces.

En raison de la transformation de la Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO), l'OOF désignera par un processus concurrentiel un auditeur externe chargé de veiller à ce que l'intensité des vérifications internes dont fait l'objet l'OOF demeure au niveau actuel.

Le plan de continuité des activités de l'OOF a permis à l'Office de continuer à accomplir son mandat avec efficacité malgré le fait que l'ensemble du personnel est passé au télétravail depuis la mi-mars 2020. On déploie actuellement des efforts supplémentaires pour élaborer un plan de reprise après sinistre pour le domaine des TI afin de mieux favoriser une reprise rapide des fonctions et des systèmes opérationnels essentiels et de minimiser autant que possible les perturbations des activités. On continue de verser des paiements en temps voulu dans le secteur parapublic (notamment les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires) durant la pandémie de COVID-19, ce qui nous permet de gérer les risques financiers auxquels s'expose la province en temps réel et de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour régler toutes les transactions de la province, qui se chiffrent dans les milliards de dollars même durant cette crise de santé publique.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

L'OOF va continuer d'aider la province à déterminer les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces en procédant à une analyse financière, en prodiguant des conseils et en offrant au besoin un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'optimiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets — activités de consultation

L'OOF a continué de conseiller la province en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie, du Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a offert son aide au Groupe de travail sur la création de valeur qui a été établi pour reconnaître et analyser des possibilités innovantes de générer des entrées d'argent récurrentes qui ne sont pas liées aux taxes et impôts.

L'OOF a prodigué des conseils en vue d'aider le gouvernement à examiner ses programmes de soutien aux entreprises.

L'OOF a offert des analyses et des conseils en ce qui a trait aux mesures d'atténuation des tarifs d'électricité.

Projets — autres services financiers

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre du financement à long terme aux sociétés d'État, aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province qui sont visés. L'OOF a consenti en 2019-2020 de nouveaux prêts à long terme totalisant 216 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités et des sociétés d'État de l'Ontario. Outre cela, l'OOF a consenti une facilité de crédit renouvelable à court terme d'une valeur de 1,1 milliard de dollars à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) en 2019-2020 dont le solde s'établissait à 2,8 millions de dollars au 31 mars 2020.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA), qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Ces demandes se situent à différents stades d'achèvement. Au 31 mars 2020, dix garanties de prêts avaient été approuvées en vertu du programme. Globalement, le capital des prêts garantis s'élève à 470 millions de dollars.

Durant l'exercice 2019-2020, une garantie pour un prêt de 220 millions de dollars a été offerte en vertu du PGEA afin de permettre à une société en commandite des Premières Nations d'investir dans des actions de Wataynikaneyap Power, un projet de connexion au réseau électrique dans le nord-ouest. Le projet, dont l'actionnaire majoritaire est un rassemblement de 24 Premières Nations, a pour objectif de connecter au réseau électrique de l'Ontario les communautés de 16 Premières Nations isolées.

L'OOF offre également des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO en mettant en œuvre et en surveillant les conventions de prêt entre la SFIEO et OPG pour fournir du financement aux fins générales de l'organisation et pour des projets d'approvisionnement en électricité. L'OOF a fourni des analyses, des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédit de l'OOF et la SFIEO accordées à la SIÈRE.

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen du budget annuel 2020 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires. L'OOF a réalisé une surveillance des garanties financières d'OPG à l'égard de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour la période allant de 2018 à 2022.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2020-2021

En 2020-2021, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF soutiendra les travaux du Groupe de travail sur la création de valeur en ce qui a trait à reconnaître des occasions de créer de la valeur, à les évaluer et à faire des recommandations à l'échelle du gouvernement en vue de générer de nouveaux revenus non liés aux taxes et impôts pour la province.

L'OOF réalisera des analyses et fournira des conseils financiers sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Des analyses financières et des conseils seront fournis au ministre des Finances en ce qui a trait aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité, incluant la mise en œuvre de l'ONFA, la gestion de la dette et d'autres passifs de la SFIEO et les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité. Ces analyses financières et ces

conseils comprennent les répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible des initiatives d'OPG en la matière par la SFIEO.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et à propos des garanties d'emprunt en vigueur en vertu de celui-ci.

L'OOF continuera d'offrir des services d'administration de prêts pour un prêt accordé par la province au projet de transmission d'électricité Wataynikaneyap Power.

L'OOF a accepté les recommandations formulées dans la vérification de l'optimisation des ressources de l'OOF réalisée par le BVGO relativement aux emprunts contractés par des entités du secteur public et à l'administration de prêts de l'OOF. L'OOF et le ministère des Finances passeront en revue les options possibles pour une expansion du programme de prêts et collaboreront avec d'autres ministères responsables d'organismes et d'entités du secteur parapublic pour les informer des avantages économiques découlant des emprunts réalisés par l'intermédiaire de l'OOF. L'OOF poursuivra l'examen de ses frais d'administration de prêts avec l'aide des services de vérification interne afin de veiller à ce que les frais témoignent exactement des coûts engagés pour administrer les prêts.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette, les intérêts sur la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 366,5 millions de dollars au 31 mars 2020, pour une baisse nette de 163,0 millions de dollars par rapport au montant de 5 529,5 millions de dollars enregistré en mars 2019. Le tableau ci-dessous résume ces changements :

(en milliers de dollars)

Emprunteur	Le 31 mars 2020	Le 31 mars 2019	Changement
Collèges d'arts appliqués et de technologie	331 396 \$	350 410 \$	(19 014)\$
Corporation de la Ville de Windsor	2 237	6 315	(4 078)
Hôpitaux	101 732	–	101 732
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	2 754	16 595	(13 841)
Commission des parcs du Niagara	3 484	3 858	(374)
Société ontarienne de vente du cannabis	81 405	64 923	16 482
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 325	31 628	697
Commission de transport Ontario Northland	1 341	6 730	(5 389)
Musée royal de l'Ontario	23,534	23 634	(100)
Conseils scolaires	4 786 301	5 025 439	(239 138)
Total	5 366 509	5 529 532	(163 023)

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 054 millions de dollars (1 969 millions de dollars en 2019).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,3 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020 (5,3 millions de dollars en 2019). L'excédent de fonctionnement de l'OOF pour l'année s'élevait à 4,2 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2019) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts produits par les réserves de liquidités.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 1,9 million de dollars par rapport au montant prévu au budget. Le produit d'intérêts était de 0,2 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent de fonctionnement annuel.

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Rapport de l'auditeur indépendant

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif financier net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme selon un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 19 juin 2020.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et les vérificateurs internes et au moins deux fois par an avec le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et
de la gestion des risques

Rapport de l'auditeur indépendant



Office of the Auditor General of Ontario Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2020

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIF FINANCIER		
Espèces	35 528 \$	31 062 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 544	2 741
Montant dû par la province de l'Ontario	2 698	2 816
	40 770	36 619
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 698	2 816
Somme payable à la province de l'Ontario	1 525	1 435
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 419	1 282
	5 642	5 533
Actif financier net	35 128	31 086
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	884	868
Charges payées d'avance	535	414
	1 419	1 282
Excédent accumulé	36 547 \$	32 368 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orenszak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Chiffres réels	2019 Chiffres réels
RECETTES			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	22 114 \$	20 260 \$	20 583 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 097	5 257	5 292
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	652	611	698
Produit d'intérêts (note 5)	3 960	4 179	5 382
	31 823	30 307	31 955
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 319	22 233	22 520
Frais administratifs et généraux	3 892	3 284	3 355
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	652	611	698
	27 863	26 128	26 573
Excédent annuel	3 960	4 179	5 382
Excédent accumulé au début de l'exercice	32 368	32 368	26 986
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	36 328 \$	36 547 \$	32 368 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020 Budget	2020 Chiffres réels	2019 Chiffres réels
Excédent annuel	3 960 \$	4 179 \$	5 382 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(795)	(627)	(326)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	652	611	698
Charges payées d'avance	–	(121)	(33)
Fluctuation de l'actif financier net	3 817	4 042	5 721
Actif financier net au début de l'exercice	31 086	31 086	25 365
Actif net à la fin de l'exercice	34 903 \$	35 128 \$	31 086 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	4 179 \$	5 382 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	611	698
Augmentation des charges payées d'avance	(121)	(33)
Augmentation/(diminution) du produit comptabilisé d'avance	137	(339)
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Diminution)/augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	197	(771)
Diminution/(augmentation) du montant dû par la province	118	(640)
(Diminution)/augmentation des comptes créditeurs	(118)	640
(Diminution)/augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts	90	(2 202)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	5 093	2 735
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(627)	(326)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(627)	(326)
Changement net en liquidités	4 466	2 409
Encaisse au début de l'exercice	31 062	28 653
Encaisse à la fin de l'exercice	35 528 \$	31 062 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

g) Opérations entre apparentés : les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2020

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	13 974 \$	1 905 \$	1 213 \$	17 092 \$
Acquisitions	627	—	—	627
Cessions	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2020	14 601	1 905	1 213	17 719
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	13 240	1 857	1 127	16 224
Amortissement	567	15	29	611
Cessions	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2020	13 807	1 872	1 156	16 835
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	794 \$	33 \$	57 \$	884 \$

Exercice clos le 31 mars 2019

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	14 196 \$	1 893 \$	1 210 \$	17 299 \$
Acquisitions	311	12	3	326
Cessions	(533)	–	–	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 974	1 905	1 213	17 092
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
Amortissement	655	13	30	698
Cessions	(533)	–	–	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 240	1 857	1 127	16 224
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	734 \$	48 \$	86 \$	868 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2020

	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	868 \$	414 \$	1 282 \$
Acquisitions	627	690	1 317
Amortissement	(611)	–	(611)
Charges de l'exercice en cours	–	(569)	(569)
Solde à la fin de l'exercice	884 \$	535 \$	1 419 \$

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2019

	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	1 240 \$	381 \$	1 621 \$
Acquisitions	326	491	817
Amortissement	(698)	–	(698)
Charges de l'exercice en cours	–	(458)	(458)
Solde à la fin de l'exercice	868 \$	414 \$	1 282 \$

L'amortissement de 611 000 \$ (698 000 \$ en 2019) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 569 000 \$ (458 000 \$ en 2019) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 378,8 milliards de dollars au 31 mars 2020 (résultat réel de 2019 : 368,6 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 68,1 milliards de dollars (64,9 milliards de dollars en 2019), dont 21,8 milliards de dollars (22,3 milliards de dollars en 2019) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2020 se chiffrait à 20,3 millions de dollars (20,6 millions de dollars en 2019).

5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 21,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2020, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,5 millions de dollars ont été comptabilisés (4,8 millions de dollars en 2019), dont 1,0 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 1,3 million de dollars en 2019). Les revenus d'intérêt de l'OOF totalisent 4,2 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,7 million de dollars d'intérêts associés au compte bancaire, contre 0,6 million de dollars en 2019.

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2020, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts associés à ces prêts ont totalisé 235,0 millions de dollars (252,6 millions de dollars en 2019), et de ce montant, 231,5 millions de dollars (247,8 millions de dollars en 2019) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,5 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (4,8 millions de dollars en 2019).

Il s'agit là d'opérations entre apparentés, à l'exception de la Corporation de la Ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020	Le 31 mars 2019
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	331 396 \$	350 410 \$
ii) Corporation de la Ville de Windsor	2 237	6 315
iii) Hôpitaux	101 732	—
iv) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	2 754	16 595
v) Commission des parcs du Niagara	3 484	3 858
vi) Société ontarienne de vente du cannabis	81 405	64 923
vii) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 325	31 628
viii) Commission de transport Ontario Northland	1 341	6 730
ix) Musée royal de l'Ontario	23 534	23 634
x) Conseils scolaires	4 786 301	5 025 439
Total	5 366 509 \$	5 529 532 \$

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 331,4 millions de dollars (350,4 millions de dollars en 2019) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2049.

ii) La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde s'élève à 2,2 millions de dollars (6,3 millions de dollars en 2019).

iii) Hôpitaux

Unity Health Toronto (créée en 2017 par la fusion de Providence Healthcare, du Centre de soins de santé St-Joseph et de l'Hôpital St. Michael) est une organisation caritative constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) à laquelle on a accordé un prêt de 99,0 millions de dollars (rien de comparable en 2019) à des fins de financement à long terme d'une portion de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif de l'ancien régime de retraite à employeur unique de l'Hôpital St. Michael (le RREUHSM) et la valeur actuarielle nécessaire pour fusionner le RREUSHM et le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). Unity Health Toronto a utilisé les fonds pour rembourser l'écart au HOOPP. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,99 pour cent, arrive à échéance en 2049.

Arnprior Regional Health (ARH) s'est vu octroyer une facilité de prêt de 25,8 millions de dollars aux fins du financement d'un projet de réaménagement en centre de soins de longue durée. Au 31 mars 2020, ARH avait retiré 2,8 millions de dollars de cette facilité (rien en 2019) à un taux d'intérêt de 1,81 pour cent.

iv) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société dont l'existence se poursuit en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit de 475 millions de dollars en vertu d'une convention de facilité de crédit renouvelable modifiée conclue le 6 novembre 2017 dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée avant qu'une modification ne soit apportée. Le 20 décembre 2019, la convention a été modifiée de nouveau afin de faire passer le montant maximal de la facilité de crédit de 475 millions de dollars à 1100 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Au 31 mars 2020, la SIERE avait emprunté 2,8 millions de dollars (16,6 millions de dollars en 2019) aux fins du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE) à un taux d'intérêt de 1,55 pour cent.

L'OOF et la SIERE avaient conclu une convention distincte le 6 novembre 2017. Cette facilité de crédit était censée échoir le 30 septembre 2022. Compte tenu des décisions politiques du gouvernement en matière de financement des tarifs d'électricité, cette facilité de crédit n'était plus nécessaire en vertu de la nouvelle convention conclue par l'OOF et la SIERE le 20 décembre 2019 et elle a donc été résiliée à cette date.

v) La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 3,5 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2019) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

vi) La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'exploitation. Au 31 mars 2020, la SOVC avait retiré 81,4 millions (64,9 millions de dollars en 2019) de dollars de cette facilité, à un taux d'intérêt variant entre 2,28 et 2,79 pour cent.

vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne établi aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,3 millions de dollars (31,6 millions de dollars en 2019) pour financer plusieurs projets. Ces prêts portent intérêt à des taux entre 1,23 et 3,03 pour cent et arrivent à échéance entre juillet 2020 et septembre 2022.

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne exploité aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 1,3 million de dollars (6,7 millions de dollars en 2019) de la CTON arrive à échéance entre avril 2020 et janvier 2031 et porte intérêt à un taux de 4,90 pour cent. La CTON s'est également vu octroyer une facilité de crédit renouvelable d'une valeur maximale de 5 millions de dollars qui arrivera à échéance le 30 octobre 2020. Au 31 mars 2020, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité (5,0 millions de dollars en 2019).

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne dont l'existence se poursuit aux termes de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*, a emprunté 23,5 millions de dollars (23,6 millions de dollars en 2019) à un taux variable qui se chiffre actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

x) Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 786,3 millions de dollars (5 025,4 millions de dollars en 2019). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2020 et 2042. Depuis le 1^{er} avril 2017, ce nouveau modèle de financement du ministère de l'Éducation a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de financement de la croissance	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
	Fondation Trillium de l'Ontario

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2020 (2,0 milliards de dollars en 2019).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 17,9 milliards de dollars (18,8 milliards de dollars en 2019).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,5 milliards de dollars au 31 mars 2020 (6,3 milliards de dollars en mars 2019), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

Wataynikaneyap Power LP (Watay)

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM) à Wataynikaneyap Power LP (Watay) moyennant des frais d'administration de 10 points de base qui s'ajoutent au taux d'intérêt de chacun des prêts. L'ensemble des frais est versé à l'OOF par Watay lors d'un paiement d'intérêt prévu au MEDNM.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2020, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020	Le 31 mars 2019
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 972 \$	4 076 \$
Infrastructure Ontario	695	704
Metrolinx	22	26
Wataynikaneyap Power LP	27	—
Gestion des placements	541	486
Total	5 257 \$	5 292 \$
Encours :		
SFIEO	1 130 \$	1 104 \$
Infrastructure Ontario	176	173
Autre	88	89
Gestion des placements	146	125
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 004	1 250
Total	2 544 \$	2 741 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2020, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 486 000 \$ au 31 mars 2020 (3 554 000 \$ en 2019). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 1 178 000 dollars au 31 mars 2020 (975 000 \$ en 2019).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2020. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement

versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé. En décembre 2018, la province a élargi et prolongé un programme de départs volontaires avant terme qui offrait une indemnité de départ à la retraite accrue aux employés admissibles. Les coûts additionnels associés aux indemnités de départ, ainsi que les droits aux congés annuels et les autres avantages du programme ont été comptabilisés en 2018-2019, et de ce montant, il restait 493 383 dollars à rembourser au 31 mars 2020.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020
2021	1 029
2022	1 029
2023	257
Total	2 315 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, qui s'élève à 1 104 395 \$ (1 178 155 \$ en 2019).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a été créée pour remplacer la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD). Le 8 juin, l'ARSF a assumé les responsabilités réglementaires de la CSFO et de la SOAD et la facilité de crédit renouvelable de 400 millions de dollars accordée par l'OOF pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des caisses populaires ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts dont l'ARSF est maintenant responsable. Au 31 mars 2020, l'ARSF n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2019). Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029, le cas échéant. Au 31 mars 2020, on évaluait le Fonds de réserve d'assurance-dépôts à environ 331,3 millions de dollars (290,6 millions de dollars en 2019).

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023.

Au 31 mars 2020, Infrastructure Ontario n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2019).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 — Transactions avec des organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2020, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs offre des services de traitement de la paie et des avantages et le ministère des Finances offre des services de vérification interne à l'OOF, sans frais pour l'OOF dans les deux cas. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF sans frais pour l'OOF.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la note 4;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la note 5;
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la note 6.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Aperçu

L'OOF est un mandataire de la Couronne défini en tant société de la Couronne provinciale régie par conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement.

Chaque année, le ministre des Finances doit déposer le rapport annuel de l'OOF à l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports des vérificateurs internes de l'OOF et la vérificatrice générale de l'Ontario en ce qui concerne les états financiers et les contrôles internes. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil

d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA de l'OOF supervise les activités de l'organisme en ce qui a trait aux investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) établi en vertu de l'ONFA.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario produit également un rapport de vérification dont les conclusions sont passées en revue par le conseil d'administration et le Comité de vérification et de gestion des risques. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du SCT élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. Dès l'exercice 2020-2021, les responsabilités de vérification interne de l'OOF seront réparties entre la Division de la vérification interne de l'Ontario et une firme externe qui sera désignée au terme d'un processus concurrentiel. L'OOF veillera à ce que les examens réalisés dans le cadre des deux vérifications internes en question demeurent conformes à l'intensité des vérifications actuellement réalisées.

Conseil d'administration

Au 31 mars 2020, les membres du conseil d'administration de l'OOF étaient les suivants : Les changements survenus au cours de l'exercice quant à la composition du conseil et de ses comités sont également indiqués.

Greg Orencsak

Président du conseil d'administration de l'OOF et sous-ministre des Finances

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2018

Greg Orencsak a été désigné sous-ministre des Finances en juin 2018.

M. Orencsak fait partie de la fonction publique de l'Ontario depuis 1999, quand il a réalisé un stage au ministère des Finances à titre d'économiste. Après ce stage, il a occupé des postes toujours plus importants au sein de la fonction publique. En novembre 2010, il est devenu sous-ministre adjoint du Bureau du budget et du Conseil du Trésor du ministère des Finances et responsable de la coordination de la préparation du budget annuel de l'Ontario.

On l'a désigné sous-ministre des Services gouvernementaux en avril 2014 et, plus tard au cours de la même année, sous-ministre du Secrétariat du Conseil du Trésor. Durant cette période, il a aussi agi à titre de président de la Commission de la fonction publique, assumant la responsabilité de gérer efficacement les ressources humaines de la fonction publique de l'Ontario. En 2017, il est devenu sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

M. Orencsak a travaillé dans le secteur privé en tant qu'associé à la division canadienne de services-conseils d'Ernst & Young où il occupait le poste de directeur national pour les politiques publiques et l'innovation fiscale.

Constance L. Sugiyama, CM

Vice-présidente, conseil d'administration de l'OOF

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014

Fin du mandat en cours : novembre 2020

Constance L. Sugiyama, CM, J.D., LLD, est administratrice de sociétés et conseillère en stratégie. Avant de prendre sa retraite, elle était vice-présidente du conseil d'administration d'un cabinet juridique national et une avocate de premier plan en droit des sociétés et en ce qui a trait aux marchés financiers et aux regroupements d'entreprises. Elle a été présidente du conseil d'administration de l'Hospital for Sick Children. Mme Sugiyama siège sur divers conseils d'administration et parmi les services qu'elle a rendus à la communauté, nous pouvons mentionner, entre autres, son rôle de conseillère pour le Japanese Canadian Cultural Centre, Women in Capital Markets, et le 30% Club Canada. Mme Sugiyama siège au conseil d'administration de l'OOF depuis 2014, et elle en est la vice-présidente depuis 2016.

On a désigné Mme Sugiyama membre de l'Ordre du Canada en 2014. Elle a obtenu un baccalauréat et un diplôme de juris doctor de l'Université de Toronto et elle a reçu un LLD honoris causa de l'Université Western Ontario en 2015.

Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : août 2000

Fin du mandat en cours : juillet 2020

En tant que directeur général de l'OOF, Gadi Mayman est responsable des activités sur les marchés financiers de la province, dont la gestion des emprunts et de la dette, les projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et les relations de la province avec les banques et les investisseurs. Il est également directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant de se joindre à l'OOF, M. Mayman a travaillé à Exportations et développement Canada à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en génie industriel de l'Université de Toronto en 1981 et une MBA de la Ivey Business School de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et d'OPG.

Yim Chan

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2018

Fin du mandat en cours : janvier 2021

Yim Chan a occupé des postes de DSI et de responsable de la protection de la vie privée. Aujourd'hui à la retraite, sa carrière s'est étirée sur 35 ans avec IBM dans divers rôles de haute direction avec IBM du Canada, d'Asie-Pacifique et IBM Corporation.

Mme Chan possède une vaste expérience dans le secteur des TI. Elle a occupé des postes techniques, de cadre et en protection des renseignements personnels, où elle a contribué à piloter l'innovation et la transformation organisationnelles. Visionnaire, elle a dirigé des projets de pointe et l'implantation de technologies novatrices

à valeur ajoutée, et a fait preuve de leadership en matière de TI et de protection des renseignements personnels. Entre autres compétences, elle possède de l'expertise sur la résolution des problèmes de TI et les solutions en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité faisant appel aux dernières technologies et méthodologies.

Mme Chan a été coauteure de documents sur la protection des renseignements personnels et, pendant de longues années, a été membre du conseil de l'Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée, qui gère les programmes mondiaux d'accréditation dans ce domaine. Elle était agréée CIPP/C et CIPM. Elle possède 2 brevets.

Mme Chan est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo et d'une maîtrise de la George Washington University.

Heather-Anne Irwin

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Octobre 2016

Fin du mandat en cours : octobre 2022

Heather-Anne Irwin est la directrice académique de la maîtrise en gestion des risques financiers et une professeur associée en Finances à la Rotman School of Management. Elle est également directrice administrative de la Fondation de recherche de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Avant cela, Mme Irwin a passé 19 ans dans le domaine des marchés financiers à Valeurs mobilières TD, Nesbitt Burns et Citibank où elle a assumé divers rôles au sein de la haute direction dans les domaines des finances d'entreprise, des titres à revenu fixe et des produits financiers structurés.

À l'heure actuelle, Mme Irwin est membre du comité d'examen indépendant de Starlight Capital. Elle a siégé au conseil d'administration d'InnVest REIT, une société publique. Elle siège également au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Elle est la présidente et fondatrice de Women in Capital Markets.

Mme Irwin siège également au conseil d'organisations sans but lucratif dont Bay St. Deconstructed et Up With Women, dont elle a été la présidente. Elle a également siégé au conseil d'administration de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale de 2002 à 2008.

Mme Irwin s'est vu décerner un diplôme en génie chimique par l'Université Queen's et une MBA par la Schulich School of School of Business de l'Université York. Elle s'est aussi vu décerner le titre d'IAS. A.

Peter Kay

Comités : président, Comité d'investissement de l'ONFA
vice-président, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mai 2013

Fin du mandat en cours : mai 2022

Peter Kay est un gestionnaire de services financiers à la retraite. Il a fait carrière pendant 32 ans à la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), dont 15 ans en tant que vice-président principal et vice-président du comité de la caisse de retraite de la Banque CIBC.

L'expérience de M. Kay dans le secteur financier couvre de nombreux domaines, parmi lesquels les opérations de crédit à grande échelle et le crédit structuré, les obligations européennes et les services bancaires d'investissement. Son expérience en matière de trésorerie comprend la finance d'entreprise et internationale, le financement à long terme de la dette dans les marchés domestiques canadien, américain et des obligations européennes, ainsi que la gestion des capitaux et des caisses de retraite.

Entre 2009 et 2018, M. Kay a été l'un des membres du conseil de surveillance de la Fondation de l'Upper Canada College, une fondation caritative où il a aussi assumé le rôle de président du Comité de gouvernance et des candidatures.

M. Kay détient un baccalauréat en ingénierie de l'Université de Toronto et une maîtrise en sciences de la gestion de l'Imperial College de l'Université de Londres, Angleterre et une maîtrise en droit des valeurs mobilières de l'école Osgoode Hall de l'Université York.

Marie MacDougall

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mars 2016

Fin du mandat en cours : avril 2022

Avant d'être nommée au conseil d'administration de l'OOF, Marie MacDougall a œuvré durant 31 ans à Exportation et développement Canada (EDC), à titre notamment de vice-présidente et de trésorière. Au cours de sa carrière à EDC, Mme MacDougall a occupé tour à tour différents postes liés aux finances, à l'investissement et à la comptabilité, avant d'être promue au poste de vice-présidente et trésorière au mois de février 2000. Sous sa direction, le service de trésorerie d'EDC a apporté un soutien financier et technique aux activités de prêt et d'assurance menées par la société d'État. L'équipe de Mme MacDougall, composée d'experts du marché des capitaux, a élaboré et mis en œuvre pour le compte de la société des stratégies financières liées à l'émission de titres de dettes à long terme, d'emprunts à court terme, d'investissements et d'opérations sur devises, ainsi qu'exécuté les opérations connexes, tout en assumant les activités liées aux instruments dérivés et à l'attribution des coûts, ainsi que les relations avec les investisseurs. En outre, Mme MacDougall a assisté le président du comité d'audit lors des réunions du conseil d'administration d'EDC, afin de répondre aux questions relatives aux opérations de trésorerie.

Diane McArthur

Comités : membre, Comité de vérification et de gestion des risques
membre, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2016

Fin du mandat en cours : juin 2022

Diane McArthur vient de prendre sa retraite à titre de fonctionnaire. Elle fut la toute première directrice générale de la gestion du talent de la fonction publique de l'Ontario et a assumé le poste de présidente de la Commission de la fonction publique, en plus de diriger un projet de plan stratégique visant à moderniser la fonction publique. Avant cela, elle était directrice du Secrétariat établi pour appuyer le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux. Le Secrétariat a collaboré avec certains ministères à la mise en œuvre couronnée de succès du plus grand premier appel public à l'épargne de l'histoire de l'Ontario et à la plus importante réforme visant la vente au détail de boissons alcoolisées depuis la prohibition.

Parmi les rôles précédemment occupés par Mme McArthur au sein de la haute direction, nous pouvons compter celui de sous-ministre adjointe et administratrice en chef des programmes publics de médicaments de l'Ontario dans le cadre duquel elle était responsable de l'administration du deuxième plus grand programme d'assurance-médicaments en Amérique du Nord, celui de sous-ministre adjointe du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario et celui de coordonnatrice générale, Politiques de la santé et des affaires sociales au Bureau du conseil des ministres.

Mme McArthur démontre une immense expérience en politiques et planification en santé et ressources humaines visant les prestataires de soins de santé en ce qui a trait à la formation, à l'éducation, aux initiatives d'approvisionnement et de distribution, à la planification et à l'analyse visant les données et l'information sur la santé, aux négociations avec les prestataires de soins de santé, aux politiques visant la santé dans les milieux ruraux, aux relations du travail et à la restructuration de la prestation de services. Elle siège actuellement au conseil d'administration de CorHealth qui offre un leadership stratégique visant à améliorer les soins cardiaques, vasculaires et pour les AVC dans la province, et au conseil d'administration de Belmont House, un organisme caritatif sans but lucratif qui offre aux personnes âgées des soins de longue durée et un milieu de vie durant la retraite. Mme McArthur a siégé auparavant au conseil d'administration de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (membre du comité de vérification), de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (présidente des comités de vérification et des finances) et du Michener Institute of Canada.

Mme McArthur détient un baccalauréat en Relations publiques de l'Université Mount Saint Vincent d'Halifax et une MBA de l'Université d'Ottawa. Mme McArthur s'est vu décerner le titre d'IAS. A en juin 2018.

Catherine McCall

Comité : présidente, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014

Fin du mandat en cours : novembre 2020

Catherine McCall est avocate de formation. Elle est actuellement directrice administrative de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, un organisme formé de représentants des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada. Avant d'occuper ce poste, elle a été directrice de l'élaboration des politiques de la Coalition. Depuis plus de 20 ans, Mme McCall agit à titre de conseillère auprès de conseils d'administration et d'actionnaires institutionnels, sur une multitude de questions liées à la régie d'entreprise.

Mme McCall a été directrice à la société Hugessen Consulting, vice-présidente et directrice d'ISS Canada et associée auprès de Fairvest Corporation. Elle a débuté sa carrière en exerçant le droit auprès du cabinet d'avocats Davies, Ward & Beck à Toronto.

Mme McCall a obtenu un baccalauréat spécialisé en philosophie de l'Université de Toronto, ainsi qu'un diplôme de juris doctor de la Osgoode Hall Law School.

Mme McCall a occupé le rôle de présidente du conseil d'administration d'ADDUS, un organisme sans but lucratif œuvrant auprès des adultes ayant des déficiences développementales. Elle a été auparavant directrice du Conseil de fondation de l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario et présidente de son comité de gouvernance. Elle est membre du Comité consultatif sur l'information continue de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Mme McCall s'est vu décerner le titre d'IAS. A en mars 2017.

Paul Potvin

Comités : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

membre, Comité d'investissement de l'ONFA

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Février 2017

Fin du mandat en cours : février 2023

Paul Potvin est un ancien négociateur et responsable de l'émission de produits dérivés qui compte 26 années d'expérience au Canada et à l'international dans les domaines des titres à revenu fixe, des valeurs mobilières et du crédit. M. Potvin a occupé des postes au sein de la haute direction de banques canadiennes et internationales, dont la Banque Nationale du Canada, la Banque CIBC et ABN AMRO/Royal Bank of Scotland. Il a également joué le rôle d'expert-conseil pour la Caisse de dépôt et placement du Québec en ce qui a trait à une initiative visant à réduire le risque de crédit auquel la Caisse s'exposait après que le Protocole de Montréal ait modifié la structure du marché canadien des papiers commerciaux adossés à des créances. Avant d'évoluer dans le secteur des services financiers, M. Potvin était professeur adjoint en Finance à l'Université de Toronto.

M Potvin détient un doctorat en économie de l'entreprise de Harvard University et un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université de Toronto.

John M. Beck

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2011

Fin du mandat : janvier 2020

Angela Holtham

Comité : présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Février 2011

Fin du mandat : février 2020

Vincenza Sera

Comités : membre, Comité des ressources humaines et de régie

vice-présidente, Comité d'investissement de l'ONFA

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat : février 2020

Rémunération des membres du CA en 2019-2020

Membre du CA	Dollars (\$)
John Beck	3 000
Yim Chan	6 000
Angela Holtham	7 750
Heather-Anne Irwin	7 750
Peter Kay	10 500
Marie MacDougall	5 500
Catherine McCall	8 250
Paul Potvin	9 000
Vincenza Sera	9 000
Constance Sugiyama	8 525
Total	75 275

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : la position de change non couverte est limitée à 3 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque la province procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement. La province contracte des accords accessoires, y compris des ASC, avec la quasi-totalité des contreparties dans le but de réduire l'exposition au risque de crédit.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur général des finances et de la gestion du risque rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office liées aux programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Bien que chacune des divisions gère le risque opérationnel grâce à des examens et à l'amélioration des processus opérationnels, des politiques et procédures documentées, des systèmes de traitement de données, des plans d'urgence et de la formation du personnel, le plan d'affaires annuel de l'OOF fournit un examen exhaustif des divers types de risques auxquels s'expose l'Office et présente les stratégies d'atténuation qui sont évaluées par la Division de la vérification interne et par le Comité de vérification et de gestion des risques du CA de l'OOF.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum

de perturbation en cas d'urgence. En réaction à l'accès interdit aux bureaux du 1, Dundas en raison du confinement associé à la COVID-19, l'OOF est entièrement passé au télétravail à la mi-mars 2020. La transition sans problèmes au travail à distance s'explique par un plan de continuité des activités pour lequel on s'était bien exercé tous les mois dans chacune des unités opérationnelles de l'OOF, pour ainsi s'assurer que l'organisation soit prête à passer au télétravail. Les activités et les systèmes de l'OOF continuent de fonctionner comme il se doit et les équipes informatiques aident le personnel à bien travailler à distance durant la pandémie.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 30 mai 2020, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa3
- Standard & Poor's A+
- DBRS Morningstar AA (faible)
- Fitch AA-

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 30 mai 2020, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1
- DBRS Morningstar R-1 (moyen)
- Fitch F1+

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

La province a publié sa *Mise à jour économique et financière de mars 2020* le 25 mars 2020 et ce document présente, malgré les incertitudes économiques, un aperçu de la prochaine année qui se fonde sur la meilleure information disponible. Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice. Le gouvernement déposera un budget provincial portant sur plusieurs années d'ici le 15 novembre 2020.

Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416-325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Canada
Téléphone : 416 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**

**Ce rapport annuel est également offert en
anglais**